AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIP -6-6-73 535768

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 153 du mois de Juin 1973 — 5 Juin 1973

VIGNE

MILDIOU

De nouvelles taches de mildiou viennent de nous parvenir à la Station.

Les pluies, souvent importantes, enregistrées les 28 et 29 Mai ont été à l'origine de contaminations et de nouvelles taches vont certainement apparaître à la fin de cette semaine.

Cette situation doit inciter la plus grande prudence, d'autant plus que la vigne est en végétation active.

En conséquence, renouveler le traitement fongicide dans la période du 7 au 9 Juin.

Dans le vignoble du Toulois, le premier traitement devra être effectué dès réception de la présente note.

OIDIUM

Cette année, l'oïdium doit retenir l'attention des viticulteurs. On aura soin d'ajouter un anti-oïdium à la bouillie mildiou, en s'assurant que la dose conseillée est bien apportée surtout lorsqu'il s'agit de traitement en volume réduit.

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Eudémis - Cochylis)

Les contrôles des vols et des pontes d'Eudémis et de Cochylis laissent à penser que les attaques des Tordeuses de la grappe seront modérées.

Si les captures en pièges alimentaires sont faibles et très inégales d'une région à une autre, il faut cependant se souvenir que ce système de piégeage reflète mal l'allure réelle des vols.

Ainsi, nous considérons qu'un traitement insecticide serait à mettre en oeuvre dans les zones habituellement intéressées par ces ravageurs. On opérera en traitement mixte : Mildiou - Oïdium - Tordeuses.

Pour le choix des produits, se reporter à la liste des pesticides en votre possession.

GRANDES CULTURES

MILDIOU

Les conditions climatiques sont maintenant requises pour que des contaminations se produisent lors des prochaines pluies.

.../...

255

La protection des cultures vis-à-vis du mildiou devra être assurée avant le 8 Juin. Ce traitement est à appliquer sur toutes les cultures de pommes de terre de la Circonscription.

Traiter avant buttage les plantations qui n'ont pas encore fait l'objet de ces travaux culturaux.

Choisir l'un des produits figurant sur la liste en votre possession.

/ ARBRES FRUITIERS /

- CERISIER -

ANTHRACNOSE

Les premières manifestations de cette maladie ne vont pas tarder à se manifester.

Nous recommandons d'effectuer un premier traitement au cours de ces prochains jours avec l'un des fongicides suivants :

Folpel : 100 g de M.A./hl - manèbe : 160 g de M.A./hl - oxyquinoléate de cuivre : 50 g de M.A./hl (sauf en pépinières) - doguadine : 90 g de M.A./hl.

Si le traitement devait se situer 15 jours avant la récolte (variétés hâtives), utiliser seulement la doguadine.

Ce traitement devra impérativement intervenir sur tous les sujets en pépinières.

/ CULTURES LEGUMIERES /

- OIGNONS -

MILDIOU DE L'OIGNON

La protection des cultures doit être assurée par pulvérisation (de préférence pneumatique) avec l'un des fongicides suivants :

Oxychlorure de cuivre : 300 g de M.A./hl - manèbe ou mancozèbe : 160 g de M.A./hl - propinèbe : 210 g de M.A./hl.

MOUCHE DE L'OIGNON

Des fortes attaques de mouches de l'oignon sont observées dans l'Ackerland-Kochersberg. Traiter par pulvérisations abondantes avec bromophos, chlorfenvinphos ou diéthion à la dose de 50 g de M.A./hl

/ SYLVICULTURE /

Les premières larves des némates de l'Epicéa éclosent depuis quelques jours. La majorité de celles-ci seront en activité au cours de la période du 6 au 10 Juin. Assurer la protection des jeunes plantations dans les secteurs atteints, dès réception de cet avis. Les produits à base de parathion, lindane, phosalone, etc... peuvent être utilisés.

/ INTERDICTION D'EMPLOI EN AGRICULTURE DE SUBSTANCES VENENEUSES /

Le Journal Officiel du 26 Mai publie un arrêté interdissant l'utilisation des composés organiques de l'arsenic sur arbres fruitiers à compter du 1er Juin 1973.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière note parue : Bulletin n° 153 du Mois de Juin paru le 1er Juin 1973.